

REGLEMENT DU JEU CONCOURS DU 31 JANVIER 2023

Lille, le 19/01/2023

Article 1 – Définition et conditions du jeu-concours

Le Crous Lille Nord Pas-de-Calais organise un jeu-concours dans le cadre d'une opération webmarketing destinée à promouvoir la transition écologique auprès des étudiants.

Le Crous est désigné ci-après comme « l'Organisateur », l'utilisateur comme « le Participant » ou « l'Étudiant », les gagnants comme « les Gagnants ».

Article 2 – Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, étudiante au sein de l'académie de Lille et résidant en France Métropolitaine. Une seule participation par personne est acceptée pendant la durée du concours. Sont exclus de la participation au concours :

- Toute personne mineure
- Toute personne n'étant pas étudiante ou ne pouvant pas justifier de son statut auprès des services du Crous de Lille Nord Pas-de-Calais après le tirage au sort.

Article 3 – Date du concours et échéances

- 31 janvier 2023 à 19h : lancement du concours qui aura lieu sur Instagram ;
- 21 février 2023 : arrêt du concours, aucun post après cette date ne sera accepté ;
- 22 février 2023 : élection des cinq (5) gagnants (choix basé sur l'aspect esthétique, à majorité entre la référente de la transition écologique du Crous de Lille Nord-Pas-de-Calais et les 3 services civiques) ;
- 22 février 2023 : prise de contact avec les cinq (5) gagnants par mail ;
- A partir du 22 février 2023 et jusqu'au 22 mars 2023 inclus : récupération de lots par les gagnants.

Article 4 - Modalité du concours

4.1. Modalité de participation

La participation au jeu est réservée exclusivement aux étudiants de l'académie de Lille. Les participants devront poster sur Instagram leur reproduction de la recette qui aura été présentée au préalable lors de l'émission du 31 janvier 2023. Il est attendu des Participants qu'ils reproduisent l'aspect esthétique de la recette, cela sera l'unique critère de décision des cinq (5) gagnants de ce concours.

Les Participants ne pouvant présenter une carte étudiante de l'académie de Lille en cours de validité à la remise des lots ne pourront pas prétendre au gain d'un des lots mis en jeu.

Les participations dont les coordonnées seraient incorrectes ou incomplètes ne seront pas prises en compte.

Les participants ne pourront, dans ce cas, prétendre à aucune dotation et le lot sera remis en jeu lors d'un prochain jeu-concours.

Le jeu-concours sera disponible en ligne à partir du 31 janvier 2023 à 19h, heure de Paris, et se terminera 3 semaines après soit le 21 février 2023 minuit.

L'émission sera diffusée en direct sur la chaîne Twitch de l'Organisateur : <https://www.twitch.tv/CrousLille>

4.2. Garanties et responsabilités sur la validité du jeu-concours

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou de modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu par le présent règlement : fraude, virus, problème technique ou autre cause hors du contrôle de l'Organisateur.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée.

L'Organisateur se réserve le droit de ne pas valider, voire d'exclure du concours tout Participant qui ne respecterait pas les conditions de ce règlement, ou qui contreviendrait aux règles de l'espace de discussion, appelé « Chat », de sa chaîne Twitch (cf. Annexe 1).

4.3. Modalité d'attribution des gains

A la fin de la période du jeu, les cinq (5) participants ayant présenté les plus jolis plats remporteront les lots comme indiqué dans l'article 5.1.

Ils seront informés par mail de leur victoire et des modalités de la remise de la dotation.

4.4. Annonce des Gagnants du tirage au sort

Les gagnants seront préalablement contactés par mail pour les aviser de leur gain.

Article 5 – Dotation

5.1. La dotation

Le premier gagnant se verra attribuer un lot d'une valeur de 127,88€ composé de :

Un blender chauffant d'une valeur 104,99€, une jarre de préparation cookie d'une valeur de 9,99€, d'ustensiles de cuisine d'une valeur de 12,90€ ainsi que d'un tote bag comprenant une Georgette, fourni par l'Organisateur.

Le deuxième gagnant se verra attribuer un lot d'une valeur de 82,88€ composé de :

Une machine à croque/gaufre Moulinex d'une valeur de 59,99€, une jarre de préparation cookie d'une valeur de 9,99€, d'ustensiles de cuisine d'une valeur de 12,90€ ainsi que d'un tote bag comprenant une Georgette, fourni par l'Organisateur.

Le troisième gagnant se verra attribuer un lot d'une valeur de 62,88€ composé de :

Un mixeur plongeant d'une valeur de 39,99€, une jarre de préparation cookie d'une valeur de 9,99€, d'ustensiles de cuisine d'une valeur de 12,90€ ainsi que d'un tote bag comprenant une Georgette, fourni par l'Organisateur.

Le quatrième gagnant se verra attribuer un lot d'une valeur de 45,88€ composé de :

Un appareil raclette d'une valeur de 29,99€, une jarre de préparation cookie d'une valeur de 9,99€, d'ustensiles de cuisine d'une valeur de 12,90€ ainsi que d'un tote bag comprenant une Georgette, fourni par l'Organisateur.

Le cinquième gagnant se verra attribuer un lot d'une valeur de 45,88€ composé de :

Un appareil raclette d'une valeur de 29,99€, une jarre de préparation cookie d'une valeur de 9,99€, d'ustensiles de cuisine d'une valeur de 12,90€ ainsi que d'un tote bag comprenant une Georgette, fourni par l'Organisateur.

Le Crous Lille Nord Pas-de-Calais se charge de contacter les gagnants le 22 février 2023, qui devront chacun leur confirmer leurs coordonnées sous 7 jours calendaires. Ils auront ensuite 30 jours calendaires, à compter de la date de confirmation de leurs coordonnées, pour récupérer leur lot.

Il est précisé qu'en cas d'impossibilité de contacter le gagnant par mail ou en cas de non réponse, le Crous se réserve le droit de remettre le lot en jeu lors d'un prochain jeu-concours.

5.2. Modalité de remise de la dotation

Les gagnants seront informés de leur gain par l'Organisateur par mail.

La copie de la carte étudiante 2022-2023 du Gagnant ainsi que sa carte d'identité seront exigées pour contrôler son identité, son âge et son statut d'étudiant au sein de l'académie de Lille avant l'attribution du gain.

Si les informations données sont erronées ou incomplètes ou ne permettent pas d'informer le Gagnant de son gain, ou si le Gagnant n'est pas en mesure de justifier de son identité et de son statut d'étudiant, ce dernier perdra le bénéfice de son gain, qui sera alors remis en jeu lors d'un prochain jeu-concours.

Un Gagnant qui ne se manifesterait pas dans le délai mentionné à l'article 5.1 alors que l'Organisateur l'a informé de son gain perdra le bénéfice de son gain, qui sera alors remis en jeu lors d'un prochain jeu-concours.

Les lots sont à récupérer, par défaut, auprès du service de la transition écologique du Crous de Lille situé à la résidence Bachelard, Bâtiment O Avenue Paul Langevin, 59650 Villeneuve d'Ascq.

Si un ou plusieurs gagnant sont domiciliés en dehors de la métropole lilloise, les lots pourront être récupérés dans le restaurant Universitaire le plus proche de leur lieu d'habitation.

Article 6 – Divers

Ce jeu-concours est conforme avec la Loi informatique et des Libertés du 6 janvier 1978.

Les informations concernant les Participants sont à destination exclusive de la gestion du jeu-concours géré par l'Organisateur.

Article 7 – Voie de recours

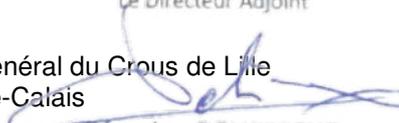
En cas de difficulté dans l'application du règlement type du jeu-concours, les parties s'engagent à rechercher toutes les possibilités d'une solution à l'amiable.

A défaut seulement, le Tribunal administratif de Lille sera compétent.

Emmanuel PARISIS,

Le Directeur du CROUS
de l'académie de LILLE et par délégation
Le Directeur Adjoint

Directeur Général du Crous de Lille
Nord Pas-de-Calais


Séverine DELIESSCHE

ANNEXE 1 – REGLES DU CHAT DE LA CHAÎNE TWITCH DU CROUS DE LILLE

Bienvenue sur le stream du Crous de Lille !

Avant tout, merci d'observer les règles suivantes :

- Respect, courtoisie et bienveillance sont de rigueur, tant entre étudiants qu'envers les animatrices du jeu ;
- Pas de pubs, pas de spam ;
- Pas d'abus de majuscules ou d'émoticônes ;
- Les propos racistes, sexistes, homophobes, transphobes ou tout autres propos discriminatoires seront sanctionnés d'une exclusion immédiate et définitive de la chaîne, sans possibilité de récupérer vos gains le cas échéant.

Des modérateurs veillent à la qualité des échanges et se réservent le droit de masquer ou supprimer tout propos n'ayant pas sa place sur cette chaîne.